

Mail de Patrick CHAIZE aux élus de l'Ain – 2 septembre 2019

Actualités

Tout d'abord, je me permets de vous souhaiter à toutes et tous une excellente rentrée, en espérant que vous ayez passé un bel été.

Je m'adresse aujourd'hui à vous concernant deux sujets d'actualité :

1. Loi pour une école de la confiance : possibilité d'aménagement de l'obligation d'assiduité en petite section d'école maternelle :

Pour donner suite aux interrogations dont je fais l'objet, je vous informe que la loi pour une école de la confiance a introduit en son article 14, la possibilité d'aménager le temps de présence des enfants scolarisés à l'école maternelle, en petite section. Ledit article dispose en effet que :

« L'autorité de l'État compétente en matière d'éducation peut, sur demande des responsables légaux de l'enfant et après avis du directeur de l'école arrêté dans le cadre d'un dialogue avec l'équipe éducative, autoriser un aménagement du temps de présence à l'école maternelle des enfants scolarisés en petite section, dans les conditions définies par décret. »

Je vous transmets ci-après le lien d'accès au décret d'application qui précise les modalités d'aménagement de l'obligation d'assiduité en petite section d'école maternelle : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038874655&categorieLien=id>

Je vous laisse le soin d'en prendre connaissance et reste à votre disposition pour toute question.

2. Risques auxquels sont confrontés les Maires : grande consultation du Sénat et de l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité (AMF) :

Consécutivement au décès brutal de Monsieur Jean-Mathieu MICHEL, Maire de Signes (Var), dans l'exercice de ses fonctions le 5 août dernier, l'insécurité à laquelle les Maires peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités, a été mise en lumière.

Aussi, face aux phénomènes d'incivilités et aux situations de conflit qui se multiplient, la commission des lois du Sénat a lancé en lien avec l'AMF, une grande consultation auprès de l'ensemble des Maires, afin de prendre la mesure de cette situation préoccupante : <https://participation.senat.fr/blog/consultation-sur-les-menaces-et-les-agressions-auxquelles-sont-confrontes-les-maires>.

Vous trouverez en pièces attachées, un courrier de mon collègue Philippe BAS, Président de la commission des lois et le questionnaire préparés à votre attention.

Si ce n'est déjà fait, vous êtes invités à y répondre en ligne avant le 15 septembre 2019, selon les modalités mentionnées dans ces documents.

Votre avis comme celui de vos Adjointes et Conseillers municipaux sont importants, dans le sens où ils permettront au Sénat de formuler les mesures les plus pertinentes pour lutter contre un phénomène que notre République ne saurait tolérer.



Paris, le 12 août 2019

Réf. : LOIS_2019_0445_d

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Le décès brutal de Jean-Mathieu Michel, maire de Signes (Var), le 5 août dernier dans l'exercice de ses fonctions a suscité une indignation et un émoi profonds.

Il appartient à la justice de se prononcer sur les circonstances de ce drame.

Cet évènement tragique illustre l'insécurité à laquelle les maires et les élus municipaux, qui sont les plus proches représentants de nos concitoyens, peuvent être confrontés au quotidien dans l'exercice de leurs responsabilités.

Les réactions nombreuses ces derniers jours en attestent, les phénomènes d'incivilités et les situations de conflit avec certains administrés se multiplient à l'encontre des maires, de leurs adjoints ou de leurs délégués. Certains d'entre vous indiquent même faire l'objet de menaces et de violences.

Ce phénomène est inquiétant pour le fonctionnement de notre démocratie ; nous ne saurions nous y résigner. Pour en prendre pleinement la mesure de manière objective, la commission des lois du Sénat a souhaité lancer, en lien avec l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), une grande consultation auprès de tous les maires de France afin de mettre au jour les risques auxquels ils sont confrontés dans l'exercice de leurs fonctions.

À cette fin, vous trouverez, joint au présent courrier, un **questionnaire** que je vous invite à **compléter en ligne, sur le site du Sénat (adresse : <https://participation.senat.fr/blog/consultation-sur-les-menaces-et-les-agressions-auxquelles-sont-confrontes-les-maires>) au plus tard le 15 septembre prochain.**

Je vous remercie également de bien vouloir relayer cette initiative auprès des adjoints ou des conseillers municipaux délégués amenés à vous suppléer dans l'exercice de vos fonctions.

Sur la base des éléments recueillis dans le cadre de cette enquête inédite, des réponses qui seront apportées par les administrations compétentes et des auditions auxquelles il sera procédé au mois de septembre prochain, la commission des lois examinera le **plan d'action nécessaire pour garantir à tous les maires de France que leurs prérogatives d'intérêt général continuent à s'exercer dans des conditions qui préservent leur sécurité et la dignité de leur mandat.**

Je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Philippe BAS

P.J.

COMMISSION
DES
LOIS CONSTITUTIONNELLES,
DE LÉGISLATION,
DU SUFFRAGE UNIVERSEL,
DU RÈGLEMENT ET
D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LE PRÉSIDENT

**Menaces et agressions à l'encontre des maires dans l'exercice de leur mandat :
questionnaire**

Comment répondre à la consultation organisée par le Sénat ?

Vous pourrez répondre à ce questionnaire sur la plateforme de consultation des élus locaux mise en place par le Sénat, accessible, par internet, à l'adresse suivante :

<https://participation.senat.fr/>

S'il s'agit de votre première participation à une consultation du Sénat, inscrivez-vous en cliquant, en haut à droite de la page, sur le lien :

Inscription

Remplissez alors un nom, une adresse mail valide et choisissez un mot de passe. Il vous sera demandé de valider cette inscription, en cliquant sur le lien qui vous sera envoyé, par mail, à l'adresse que vous avez renseignée :

[Confirmer mon adresse électronique](#)

Afin de vérifier qu'aucun robot informatique ne remplit ce questionnaire à votre place, le système CAPTCHA est utilisé. Il peut vous être demandé, lors de l'inscription, de cliquer sur une ou plusieurs images.

Une fois inscrit, toutes les consultations en cours, organisées par le Sénat à destination des élus, vous seront accessibles.

Pour la présente consultation, cliquez sur le lien :

Consultation sur les menaces et les agressions auxquelles sont confrontés les maires

Vous pouvez alors répondre au questionnaire. **N'oubliez pas de valider avant de quitter la page.**

Merci de privilégier l'usage de Firefox ou d'Internet explorer, les autres navigateurs ne permettant pas un affichage optimal du questionnaire.

Pour toute difficulté, vous pouvez contacter la cellule internet du Sénat, par mail, à l'adresse suivante : cellule-internet@senat.fr

Si vous ne parvenez pas à remplir le questionnaire en ligne, il vous est possible de l'envoyer, par courrier ou par mail (consultation.maires.lois@senat.fr), à la commission des lois du Sénat.

Pour chaque question, choisissez la ou les réponses sélectionnées.

1. Vous êtes :
 - Un homme
 - Une femme

2. Quel **mandat** exercez-vous actuellement :
 - Maire
 - Adjoint au maire ayant reçu une délégation de fonctions
 - Conseiller municipal ayant reçu une délégation de fonctions

3. S'agit-il de :
 - Votre premier mandat
 - Votre deuxième mandat
 - Votre troisième mandat
 - Si plus, préciser :

4. Votre **commune** comprend :
 - Moins de 499 habitants
 - Entre 500 et 999 habitants
 - Entre 1 000 et 3 499 habitants
 - Entre 3 500 et 9 999 habitants
 - Entre 10 000 et 19 999 habitants
 - Entre 20 000 et 99 999 habitants
 - Plus de 100 000 habitants

5. Dans quel **département** votre commune est-elle située ? (indiquer le numéro du département)

6. Votre commune dispose-t-elle d'un **service de police municipale ou intercommunale** :
 - Oui
 - Non

Si oui, quelles catégories d'agents ce service comprend-il (policiers municipaux, garde-champêtres, ASVP) ?

Et combien d'agents ?

7. Avez-vous été **victime**, dans le cadre de l'exercice de vos fonctions de maire (ou d'adjoint au maire ou de conseiller municipal délégué) :

- D'incivilités (impolitesse, agressivité, etc.)
- D'injures ou d'outrages
- De menaces verbales ou écrites
- D'agressions physiques ou de violences
- Non concerné

8. Votre famille ou vos proches ont-ils également été victimes de ces mêmes comportements :

- Oui
- Non

9. Dans quelles **circonstances ou à quelle occasion ces faits se sont-ils déroulés** :

- Dans le cadre de l'administration générale de votre collectivité et des services publics qui en dépendent
- Dans le cadre de l'exercice de vos pouvoirs de police administrative. Dans ce cas, indiquer si cet exercice faisait suite :
 - À des dépôts sauvages de déchets ou d'encombrants
 - À un stationnement gênant
 - À l'occupation illicite d'un terrain public ou privé
 - À un conflit sur l'application des règles d'urbanisme
 - À la mise en œuvre d'une procédure d'immeuble menaçant ruine
 - À des troubles de voisinage
 - Autre. Préciser :
- À l'occasion d'un déplacement sur la voie publique ou d'une réunion publique
- Sur les réseaux sociaux
- Autre :
- Non concerné

Préciser ces circonstances :

10. Avez-vous le sentiment que ces agissements sont devenus plus fréquents depuis le début du mandat en cours (2014) :

- Oui
- Non
- Non concerné

11. Diriez-vous que les incivilités que vous avez, le cas échéant, subies ou que vous subissez sont :

- Rares
- Fréquentes
- Très fréquentes
- Non concerné

12. Avez-vous **porté plainte** auprès des services de police ou de gendarmerie compétents :

- Oui
- Non
- Non concerné

Si non, pourquoi ?

13. En cas de plainte, des **suites judiciaires** ont-elles été données aux faits dont vous avez été victime :

- Oui, une condamnation a été prononcée à l'encontre de l'auteur
- Oui, des poursuites ont été engagées mais le jugement n'a pas encore eu lieu
- Oui, des poursuites ont été engagées mais l'affaire a fait l'objet d'un classement sans suite
- Non, aucune suite judiciaire n'a été donnée
- Je n'en ai pas été informé(e)
- Non concerné

14. Si vous avez été victime d'agressions physiques, de menaces ou d'outrages, avez-vous bénéficié d'une **protection juridique (prise en charge d'un avocat, réparation du préjudice, etc.)** :

- Par la commune
- Par l'État (dans le cadre de vos activités d'agent de l'État)
- Je n'ai bénéficié d'aucune protection juridique
- Non concerné

Dans la négative, pourquoi ?

.....

15. Avez-vous, à l'occasion des agressions, menaces ou outrages dont vous avez été, le cas échéant, victime, reçu une assistance de la part des services de l'État :

- Oui
- Non
- Non concerné

16. Selon vous, quelles actions pourraient être menées pour empêcher les agressions, menaces et outrages à l'encontre des élus locaux ou leur renouvellement ?

.....

17. Les faits à l'origine du décès de M. Jean-Mathieu Michel, maire de Signes, ont eu lieu alors qu'il assurait ses **missions de police** sur le territoire de sa commune.

Estimez-vous disposer de moyens de contrainte suffisants (pouvoirs de mise en demeure, d'astreinte, d'exécution d'office aux frais du contrevenant, etc.) pour faire respecter vos arrêtés de police administrative :

- Oui
- Non

Si non, dans quels domaines des améliorations vous paraissent-elles nécessaires ?

.....

En cas d'infraction à vos arrêtés de police, jugez-vous que les conditions dans lesquelles ces **infractions** sont constatées et réprimées (constat par procès-verbal, prononcé et recouvrement des amendes, etc.) sont satisfaisantes :

- Oui
- Non

Dans la négative, quelles améliorations estimez-vous souhaitables ?

.....